



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

journalistes

Question écrite n° 130517

## Texte de la question

Mme Élisabeth Guigou attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la situation précaire des journalistes en recherche d'emploi en Seine-Saint-Denis. En effet, depuis plusieurs années, la situation d'emploi des journalistes est de plus en plus problématique : contextes et conditions de travail difficiles, droits bafoués, salaires incertains, durée des collaborations aléatoires, sécurité de l'emploi inexistante etc. Cette situation concerne notamment des jeunes diplômés, qui peinent à trouver un emploi et se retrouvent le plus souvent avec un contrat à durée déterminée. De 2008 à 2010, le nombre de ces contrats a plus que doublé, passant de 678 en 2008, à 1 399 en 2010. Dans le département de Seine-Saint-Denis, les jeunes journalistes diplômés à la recherche d'un emploi sont souvent obligés de se diriger vers le Centre national de reclassement des journalistes (CNRJ), faute de postes d'emploi disponibles. Pourtant, le CNRJ n'accepte que les journalistes résidant à Paris et refuse d'accueillir les journalistes habitant en banlieue. Ce critère de sélection est discriminatoire et empêche de nombreux jeunes journalistes issus de quartiers populaires de bénéficier d'un accompagnement au retour vers l'emploi. Elle lui demande de bien vouloir lui préciser quelles sont les mesures qu'il entend prendre pour mettre fin à cette situation aberrante.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Élisabeth Guigou](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (9<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 130517

**Rubrique :** Presse et livres

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 mars 2012, page 2231

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)